



DOSSIER DE RENOUVELLEMENT CANTINE - RENTRÉE 2026/2027

UNIQUEMENT ENFANTS DÉJÀ SCOLARISÉS SUR LA COMMUNE

⚠ Pour tout changement (adresse, situation personnelle (et) (ou) professionnelle), merci de vous rapprocher de la mairie pour la mise à jour de votre dossier.

NOM ET PRENOM (Mère) : _____ Mail : _____

NOM ET PRENOM (Père) : _____ Mail : _____

NOM ET PRENOM (Tuteur) : _____ Mail : _____

TELEPHONE (si changement) : _____

	ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3	ENFANT 4
NOM	_____	_____	_____	_____
Prénom	_____	_____	_____	_____
Ecole	_____	_____	_____	_____
Fréquentation	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vend	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vend	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vend	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vend
Sans cantine	☐	☐	☐	☐
PAI (panier repas)	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON

Régime alimentaire sans viande ☐ OUI ☐ NON

⚠ L'inscription à la cantine scolaire ne sera accordée que sous réserve d'être à jour des paiements des années scolaires précédentes.

⚠ Par ailleurs, au regard des retards constatés de parents lors de la sortie des classes et afin de ne pas mettre en danger les enfants qui n'auraient pu être récupérés à temps, l'inscription à la garderie gérée par l'ODEL VAR, sans paiement préalable, est OBLIGATOIRE (le paiement ne sera appliqué qu'au regard des heures de garderie réellement effectuées).

⚠ Pour les nouveaux arrivants, le dossier est à récupérer sur le site internet de la commune ou directement auprès de l'ODEL VAR. Pour ceux déjà inscrit, il vous faudra mettre à jour votre dossier sur ODEL CONNECT. Pour que l'inscription de votre enfant à la cantine soit considérée comme définitive, l'ODEL VAR devra nous confirmer la bonne réception du dossier d'inscription de votre enfant à la garderie du soir.

⚠ L'absence d'inscription au périscolaire du soir entraînera automatiquement la non inscription de l'élève au service de restauration scolaire jusqu'à réception du dossier par L'ODEL VAR.

Les jours d'inscription à la cantine seront fixes tout au long de l'année scolaire. Des modifications pourront être apportées sur demande écrite avec justificatif (changement d'horaires de travail, perte d'emploi...).

Vous avez également la possibilité de gérer les jours de cantine de vos enfants directement sur le portail famille en respectant les délais de 15 jours de carence.



**PERSONNES MAJEURES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT
autres que les parents : (*à renseigner obligatoirement*) :**

NOM : _____ PRENOM : _____
Téléphone domicile : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Téléphone portable : ____ - ____ - ____ - ____ - ____
Lien de parenté avec l'enfant : _____

NOM : _____ PRENOM : _____
Téléphone domicile : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Téléphone portable : ____ - ____ - ____ - ____ - ____
Lien de parenté avec l'enfant : _____

Je (Nous) soussigné(e(s)) ☐ MME ☐ M. ☐ MME et M. _____
en qualité de PERE – MERE – TUTEUR – FAMILLE D'ACCUEIL *Rayer les mentions inutiles*

► **ATTESTE/ATTESTONS** sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans le présent dossier.

► **ATTESTE/ATTESTONS** avoir pris connaissance et accepter le Règlement de Cantine et son annexe.

► **M'ENGAGE/NOUS ENGAGEONS** à signaler au service Jeunesse toute modification relative aux informations données dans le présent dossier.

► **M'ENGAGE/NOUS ENGAGEONS** à compléter le dossier de mon/mes enfant(s) pour la garderie du soir auprès de l'Odel Var.

Fait à : _____ Le : _____

Signatures : PERE MERE TUTEUR/FAMILLE D'ACCUEIL

MODALITÉS DE PAIEMENT :

► Adhésion au prélèvement automatique (Voir annexe règlement)

- Fournir un RIB
- Autorisation de prélèvement dûment remplie (disponible sur evenos.fr ou en mairie)

► Par chèque à l'ordre du trésor public et à déposer en mairie

► Par carte bleue via l'espace FAMILLE

⚠ Pour les familles ayant déjà souscrit au prélèvement et qui souhaitent conserver ce mode de règlement, il n'est pas nécessaire de nous transmettre les éléments à nouveau (sauf en cas de changement de RIB)

Votre dossier d'inscription fait l'objet d'un traitement automatisé destiné à faciliter son classement ainsi que les recherches d'informations. Ce fichier est à usage interne du service scolaire.

Vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement en prenant directement contact avec le service scolaire de la mairie du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h00 (articles 26 et 27 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).